



SECTION DE LA MARNE

**CHSCT du 03 avril 2020  
AUDIOCONFÉRENCE**

**Liste (non exhaustive) des questions**

- Quels sont les effectifs actuellement déployés dans les services pour la réalisation du plan de continuité de l'activité ? En présentiel, en télétravail ? Combien de personnes sont présentes dans chacun des sites ? La distanciation est-elle respectée dans tous les services ? Les consignes sont-elles correctement appliquées ?
- Avez vous connaissance de cas avérés, de cas probables de covid19, d'hospitalisation ?
- Des services ont-ils été fermés, mis en quarantaine suite à la révélation de ces cas ? bénéficié d'une opération de nettoyage plus complète ? Avez vous averti les collègues concernés ?
- Les services sont-ils tous correctement dotés en gel, lingettes, gants ? Les agents savent-ils à qui s'adresser pour obtenir ces produits ? Avez vous constitué un stock de ces consommables ?
- Comment se fait le ménage dans chacun des sites ? (pour les parties communes, les postes de travail, les équipements tels que les mopieurs)
- Le registre du CHSCT a-t-il été annoté ?
- Quid du traitement du courrier (délai de latence,..)
- Avez vous pris des nouvelles des agents les plus isolés ?
- Quelles mesures envisagez vous pour la campagne IR ? Dès son lancement (cf les observations précédentes sur les cellules téléphoniques et l'utilisation partagée de casques....) et lors du déconfinement, quelles mesures, quelle organisation pour la réception du public ?
- Quelle organisation pour le retour des agents après la fin du confinement ? pour la réception des usagers tant du côté agents que de la gestion du public reçu ?
- La DDFIP 51 est-elle destinataire de masques ? D'écrans de protection en plexiglas ?
- Les agents en présentiel ou en télétravail peuvent-ils poser des congés notamment pour les vacances scolaires ?
- Le CHSCT est habituellement une instance ministérielle, quid de la DGDDI et de l'INSEE ?

## COMPTE RENDU DE L' AUDIOCONFÉRENCE

En préambule, Mr EFFA a dit qu'il était toujours en fonctions dans la Marne et que son successeur n'était pas encore arrivé...

La convocation du CHSCT est adressée aux membres représentant la DGFIP, le Président du CHSCT a pris contact avec les autres directions (DGDDI et INSEE) pour leur indiquer que chacun peut tenir un CHSCT spécifique, la secrétaire animatrice, les médecins de prévention, l'assistante sociale sont à la disposition de tous.

Concernant les effectifs présents physiquement, dans le département le taux se situe aujourd'hui aux alentours de 15/16 % ce qui est satisfaisant au regard des préconisations nationales, De ce fait, les mesures de distanciation peuvent être respectées, la seule limite pour avoir moins d'actifs physiquement présents au travail est celle du matériel, or nous sommes tributaires de la livraison de portables et de la limitation des connexions.

Les commandes de portables sont à présent centralisées par la DG, dans la Marne 3 PC hors marché ont été commandés dans le but de tester leur configurabilité qui se révèle plus compliquée à mettre en œuvre que pour les PC référencés au marché. Le redéploiement des PC détenus par les vérificateurs a été abandonné car les reconfigurer était pour la CID une opération sensible qui faisait courir le risque de perdre des données.

Sur le post confinement, on ne sait rien aujourd'hui, ni du calendrier ni des modalités de reprise globale qui de toute façon sera progressive au niveau de la société et il y aura sans doute encore beaucoup de restrictions, donc la Direction raisonne donc comme si le confinement était maintenu jusqu'au bout de la campagne IR et se conformera aux directives nationales. Il n'y a pas pour l'heure de réflexion locale sur un plan de reprise,

Pour les agents isolés, les chefs de service ont été sensibilisés sur la nécessité de maintenir la cohésion du service en organisant des minis conférences audio avec l'ensemble des agents, en relayant les messages reçus de la direction, visiblement pourtant le contact a été complètement perdu entre un certain nombre d'agents et leurs chefs de service. La Direction assure travailler sur la problématique, il convient de lui indiquer les agents les plus isolés et l'assistante sociale peut intervenir.

A ce jour, il n'y a pas eu de procédure de « désinfection » de locaux, les prestataires de ménage ont plutôt un accès restreint aux bureaux, les agents déposent leurs poubelles dans les couloirs et seuls les parties communes (couloirs, sanitaires) sont nettoyés par les femmes de ménage. Cette solution a été choisie par la majorité des agents présents qui préfèrent se charger eux mêmes de l'entretien de leurs bureaux, claviers, souris, mopieurs avec les produits mis à leur disposition. Pour la désinfection des locaux, le médecin de prévention indique que pour tous les bureaux inoccupés, vu leur durée de non occupation, cela n'est pas nécessaire et précise que la désinfection de locaux se fait avec de l'eau de javel, des lingettes antibactériennes ou un mouchoir humidifié avec de la solution hydroalcoolique, qu'il convient de traiter de cette façon les bureaux, claviers, souris, mopieurs, poignées des portes qu'on ne peut pas laisser ouvertes et que normalement si toutes ces règles et la distanciation sont respectées il ne doit pas y avoir de problèmes à venir. Dans les immeubles il convient de privilégier les escaliers et le nombre d'ascenseurs utilisables a été réduit pour limiter la contrainte de leur nettoyage.

Lorsqu'un arrêt de travail mentionne la cause COVID, la Direction prévient le médecin de prévention et c'est celui ci qui donne son avis sur les quatorzaines et la reprise du travail. Le décompte des personnes touchées par le COVID ne peut être exhaustif car tous les arrêts ne mentionnent pas la cause et les agents en ASA ne préviennent pas obligatoirement.

La Direction réussi à reconstituer en temps réel son stock de lingettes, gel, gants pour ne pas risquer de rupture à la sortie du confinement.

En ce qui concerne les plexiglas, une demande a été formulée à la Délégation suite au recensement des besoins auprès des chefs de service. C'est une projection sur l'après confinement puisque le problème sanitaire demeurera. Vu la durée prévisible du confinement, le SDNC chargé de fournir les plexiglas devrait pouvoir les fournir à temps pour la réouverture au public.

Pour les masques, une dotation est arrivée hier, elle couvre 9 jours de fonctionnement pour les services ciblés par la DG (les Trésoreries Hospitalières), la Direction a décidé d'en attribuer aux agents le plus en contact avec des personnes extérieures en ce moment c'est à dire les agents de service. La distribution sera rationalisée afin que l'utilisation se limite au seul usage professionnel et pour constituer des réserves post confinement.

Le médecin de prévention indique qu'un petit guide existe sur la doctrine d'emploi et l'usage des masques (il en faut 2 par jour, ne pas garder le même pendant plus de 4 heures, ne pas les manipuler, ne pas les toucher). Pour les gants, le médecin indique qu'elle n'y est pas très favorable, en effet les dangers découlent du sentiment d'immunité que les gants peuvent donner et à son sens il vaut mieux se laver les mains. L'usage des gants doit donc rester limité au courrier ou au transport de matériel par la CID.

Concernant les interrogations sur les stagiaires quel que soit le cadre, la Direction est en attente des informations de l'ENFIP.

Toutes les questions relatives aux congés (prolongement de la date de validité des jours de report, calcul des jours supplémentaires de fractionnement, prise de congés par les effectifs en présentiel et les télétravailleurs au cours de la période de fractionnement « pour souffler » seront tranchées au niveau national,

Les réformes NRP, fusion des SPF sont ajournées, l'affectation prévue pour les agents des SPF au 07/04 est elle aussi ajournée, l'engagement d'affectation au 01/07 pour les agents de Châlons est maintenue pour le moment.

La campagne d'entretien est suspendue également, dans le département seuls 2C, 2A et quelques cadres supérieurs n'avaient pas eu leur entretien.

Pour les horaires variables il n'y aura pas d'écèlement, et les journées sont décomptées entièrement lorsque les agents pratiquent le « fini/parti »

Pour la restauration, un décret est à paraître et la direction a connaissance des agents présents car les chefs de service établissent une liste quotidienne.

L'attribution d'une prime aux agents participant au PCA est également du ressort national et même fonction publique.

Seules des tâches prioritaires doivent être effectuées en présentiel, si ce n'est pas le cas il faut le signaler à la Direction.

Pour la campagne IR, l'accueil physique sera absent sauf pour des cas très particuliers et uniquement sur rendez-vous car selon la Direction il y aura séparation sanitaire bien au delà du confinement. Un effort sera consenti pour obtenir un maximum de portables et c'est seulement à défaut que des agents devront venir sur site et la distanciation leur sera garantie. En aucun cas une cellule téléphonique sera mise en place de façon habituelle, il s'agira d'une cellule virtuelle soit avec chacun dans son bureau soit chacun chez soi. L'autocom de Reims recevra tous les appels qui seront filtrés à travers des choix, et les usagers qui ne trouveraient pas de réponse seront rappelés. Une liste sera établie pour ce contre appel qui pourra être effectué du domicile, 40 carte SIM sont disponibles une commande complémentaire est en cours pour en avoir 80 au total. Des casques pourront être fournis pour les agents chargés de ces contre appels. Les 2042 déposées sous forme papier ne seront pas traitées immédiatement, le délai de latence du courrier leur sera également appliqué.

Les SIE seront aidés par des vérificateurs sur certaines tâches (retraitement des demandes des bénéficiaires du fonds de solidarité, rappel des redevables dont les mandats de prélèvement ont été rejetés,...). Les demandes de délais de paiement devront être traitées de façon homogène, elles ne doivent ni être accordées, ni être refusées systématiquement.

Dans le département, DDR3 fonctionne à présent correctement à distance, les problèmes ont pu être résolus. Le SAR et des EDR viennent renforcer les trésoreries qui ont des difficultés.

Il a été convenu qu'une audioconférence aura de nouveau lieu en fin de semaine prochaine.

Vous pouvez nous faire parvenir vos questions pour que les sujets qui vous posent problème soient évoqués.